

3^E FORUM MONDIAL DES DROITS DE L'HOMME

NANTES - FRANCE 30 JUIN - 3 JUILLET 2008

Le contenu du document est sous l'entière responsabilité de Toogezer. Le SPIDH décline toute responsabilité.

Conférence publique de la Coalition mondiale contre la peine de mort

30 juin 2008 – salle 200

Modérateur : Florence BELLIVIER, Ligue des Droits de l'Homme

Résumé de la table ronde

Après avoir eu son Assemblée Générale, la Coalition mondiale contre la peine de mort a ouvert au public la seconde partie de sa session.

Plusieurs actions sont menées conjointement par la Coalition et ses membres :

- Soutien du vote de la résolution demandant un moratoire universel sur la peine de mort à l'Assemblée Générale des Nations Unies. Le 18 décembre 2007, cette résolution a été adoptée par 104 pays.
- Célébration de la Journée mondiale contre la peine de mort, le 10 octobre.
- Renforcement des réseaux dans les zones où la peine de mort est pratiquée.
- Conduite d'une campagne pour la ratification du protocole 2 relatif au pacte international des droits civils et politiques car il s'agit de la seule convention universelle contre la peine de mort.
- Sensibilisation sur la situation en Chine.
- Partage d'expériences et communication entre les membres sur la situation de leurs zone géographiques respectives.
- Lobbying et travail auprès des opinions publiques.

Si la Coalition a beaucoup d'actions propres, il convient d'insister sur l'articulation existant avec ses autres membres. La Coalition permet d'impulser une dynamique collective.

La Coalition s'interroge sur la pertinence de se lancer dans des actions auprès des entreprises, sur la question de l'investissement socialement responsable dans des pays et des États abolitionnistes. Cet aspect fait encore l'objet de discussions et certaines réserves ont été exprimées quant à la pertinence pour la Coalition de se positionner sur un tel type d'actions. Par ailleurs, le rôle des collectivités locales dans la lutte pour l'abolition de la peine de mort a été présenté, à travers l'exemple de la Toscane qui a aboli la peine de mort en 1786. Depuis, la région se veut promotrice d'une culture de paix. Une initiative lancée par la Communauté de Sant'Egidio vise à célébrer, depuis 2002, la Journée mondiale « Villes pour la vie » en mémoire de la première abolition de la peine capitale qui a eu lieu dans le Grand-Duché de Toscane, le 30 novembre 1786. De plus en plus de villes dans le monde participent à cette initiative.

3^E FORUM MONDIAL DES DROITS DE L'HOMME

NANTES - FRANCE 30 JUIN - 3 JUILLET 2008

Jacques Auxiette, Président de la Région Pays de La Loire, a précisé le cadre dans lequel la Région s'est jointe à ce Forum mondial en associant à cette manifestation Cités et gouvernement locaux unis, aujourd'hui la principale organisation mondiale de pouvoirs locaux. Il a par ailleurs

beaucoup insisté sur l'hommage qu'il convenait de rendre à Robert Badinter, ainsi que sur l'état de l'opinion publique sur la question de la peine de mort dans les années 80.

Liste des membres de la Coalition mondiale qui ont présenté leurs actions :

***Cécile MARCEL, coordinatrice des campagnes de la Coalition Mondiale
Délégation Portoricaine***

M.ZNAIDI, Coalition marocaine : Organisation marocaine des Droits de l'Homme

R.CUSHING, Coalition nationale pour l'abolition de la peine de mort aux États-Unis

R.CUSHING, Murder Victims' Families for Human Rights

E.ZITRIR Death penalty focus

Collectif national pour Mumia Abu Jamal

Association pour la paix et la justice en République Démocratique du Congo

Barreau de Paris

Organisation mondiale contre la torture

Ensemble Contre La Peine de Mort

Secrétariat international d'Amnesty International

État des lieux

Chiffres clés

Aujourd'hui, en 2007 :

- ☞ 129 pays sont abolitionnistes en fait ou en droit.
- ☞ 89 pays ont aboli la peine de mort pour tous les crimes.
- ☞ 10 pays ont restreint son application aux crimes exceptionnels (comme ceux commis en temps de guerre).
- ☞ 30 pays sont abolitionnistes de facto, n'ayant procédé à aucune exécution depuis au moins dix ans.
- ☞ 68 pays maintiennent la peine de mort; 20 000 personnes attendent actuellement leur exécution.
- ☞ En 2006, 55 pays ont condamné 3861 personnes à mort, et 25 d'entre eux ont procédé à des exécutions, tuant au total 1591 personnes recensées. Ces estimations d'Amnesty International sont certainement en dessous de la réalité.
- ☞ 91% des exécutions recensées en 2006 ont eu lieu dans 6 pays : Chine, Iran, Pakistan, Irak, Soudan, États-Unis.
- ☞ Au 1er janvier 2007, 3350 personnes attendaient leur exécution dans le couloir de la mort aux États-Unis.

3^E FORUM MONDIAL DES DROITS DE L'HOMME

NANTES - FRANCE 30 JUIN - 3 JUILLET 2008

☞ À la date du 1er mai 2007, 60 pays avaient ratifié le Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort de l'ONU, qui permet à un État de renoncer définitivement à la peine de mort.

Tour du monde des situations

- La zone Caraïbe

Cette zone est culturellement très hétérogène car différentes métropoles l'ont colonisée. Il s'agit d'une région avec de vieux pays abolitionnistes (Costa Rica et le Venezuela ont par exemple aboli la peine de mort au 19^{ème} siècle).

Cette zone est constituée de 12 pays abolitionnistes (qui ont voté pour le moratoire et qui étaient même coauteurs de la résolution des Nations Unies) et de 13 pays avec la peine de mort (plutôt dans la zone anglophone).

- Le Maroc

Concernant la situation du Maroc, on a assisté à une ère d'optimisme et de confiance au regard des déclarations officielles (le discours du roi de février 2007 faisait état d'une prochaine abolition) mais malheureusement, ces positions officielles n'ont pas été suivies d'actes concrets.

Mais parmi les avancées positives, on note que le débat s'impose de plus en plus au sein de l'opinion publique et même dans les milieux conservateurs.

- Les États-Unis

Des avancées sont à souligner : le New Jersey a aboli la peine de mort l'année dernière, un moratoire a été obtenu dans d'autres États. Les enfants ne sont plus exécutés et de moins en moins de déficients mentaux sont condamnés. Dans le New Hampshire, on n'exécute plus même si la loi l'autorise. Mais il demeure des États où l'on continue de tuer des personnes avec une maladie mentale.

La peine de mort est une institution raciste aux États-Unis. 80 % des victimes de ces affaires sont des blanches et si la victime est blanche, on a plus de risques d'être exécuté que si elle est noire.

- République démocratique du Congo

Grâce au travail de la Coalition, l'association a obtenu que la référence à la peine de mort soit supprimée dans la Constitution. Or, si la constitution ne la mentionne pas, la peine de mort est abolie. En octobre dernier, une conférence des pays des Grands Lacs a été organisée et un embryon de coalition a été mis en place.

3^E FORUM MONDIAL DES DROITS DE L'HOMME

NANTES - FRANCE 30 JUIN - 3 JUILLET 2008

Expériences positives et bonnes pratiques

A. PASSALEVA, ancien Président de la région Toscane

La Toscane a une longue histoire d'activités sur les droits de l'Homme. En 1764, Cesare Beccaria publia un traité, Des délits et des peines. Il était déjà convaincu que la peine de mort n'était ni nécessaire, ni utile. En 1786, le Grand Duc de Toscane a aboli la peine de mort et la torture conformément à ce qui avait été conseillé par Beccaria. L'objectif est de poursuivre le combat contre la peine de mort puisque la Toscane est le premier État à l'avoir abolie. Les autorités locales peuvent mener différentes actions en la matière.

La région finance des activités de sensibilisation à destination des étudiants et des jeunes. Le projet du « Spectacle de théâtre du tour du monde en 80 jours », organisé chaque année le 30 novembre à l'école est un outil pédagogique qui présente un voyage imaginaire où les Droits de l'Homme ne sont pas respectés. L'autre projet de spectacle à l'école s'intitule « Pas en mon nom ». Il s'agit d'un débat entre 2 personnes sur la peine de mort dont l'essence est « vous tuez au nom de l'État mais je ne veux pas que vous tuez en mon nom ». Plus de 6000 étudiants y ont participé depuis 2003. Lors de la réunion du 10 décembre (anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'ONU), des échanges ont lieu sur les thèmes des Droits de l'Homme entre experts et étudiants : 9000 jeunes (15-18 ans) participent chaque année à ces réunions au Palais Nelson Mandela de Florence.

Il existe également des initiatives tournées vers d'autres pays, notamment à travers le renforcement des accords de partenariats noués avec des organismes internationaux pour obtenir l'abolition de la peine ou la ratification du deuxième protocole. La Toscane soutient également la Coalition mondiale.

M.MARAZITTI, Communauté de Sant'Egidio

Depuis 2002, la Communauté de Sant'Egidio célèbre le 30 novembre la Journée mondiale « Villes pour la vie », en mémoire de la première abolition de la peine capitale qui a eu lieu dans le Grand-Duché de Toscane, le 30 novembre 1786. De très nombreuses villes des cinq continents s'associent aujourd'hui à cette initiative. En illuminant un monument particulier, tel que le Colisée à Rome, des villes, à la fois un lieu de vie, un lieu de changement, et un lieu d'opposition aux régimes autoritaires, demandent l'abolition de la peine de mort.

Avec ce format, on donne beaucoup de pouvoir aux acteurs locaux. L'année dernière 2000 manifestations ont eu lieu dans plus de 700 villes. Des forums de discussions peuvent être organisés par une ville, comme ce séminaire à Hong-Kong, qui a permis de mobiliser des énergies nouvelles et de motiver les militants en prenant une dimension mondiale.

Même dans les pays qui ont aboli la peine de mort, il est important de développer ces initiatives, notamment quand on choisit une ville symbolique avec un poids culturel fort.

3^E FORUM MONDIAL DES DROITS DE L'HOMME

NANTES - FRANCE 30 JUIN - 3 JUILLET 2008

Obstacles et difficultés

L'opinion publique serait prompte à rétablir la peine de mort dans de nombreux pays si l'on en croit les sondages. Il est donc nécessaire de toujours travailler sur les opinions publiques.

On observe un accroissement de la torture dans le monde et de plus en plus de tolérance. Ceux qui souffrent de la torture sont en majorité des pauvres et ceux dont les droits sociaux, économiques et culturels ont été violés. Il est donc important de garder à l'esprit la relation entre la question économique, la torture et la peine de mort dans la Coalition.

Enfin, plusieurs gouvernements se sont prononcés en faveur d'une abolition mais ces déclarations officielles ne sont pas suivies de faits. La Coalition doit rester en veille.

Débat sur l'investissement socialement responsable dans des pays et des États abolitionnistes

E.ZITRIR a commencé par présenter le contexte dans lequel la Coalition mondiale se pose la question de se lancer ou non (et si oui, comment ?) dans cette action auprès des entreprises. L'idée est encore à l'état embryonnaire et reste l'objet de discussions.

a- E.ZITRIR (États-Unis, Death Penalty Focus)

L'argent est un moteur du comportement humain, souvent plus motivant que la morale et les principes.

La responsabilité sociale désigne le processus visant à influencer les gouvernements à se comporter d'une certaine manière. Souvent les sanctions marchent mieux que les récompenses, comme par exemple la campagne pour stopper les investissements des entreprises en Afrique du Sud sous l'apartheid.

Il s'agit d'un domaine nouveau dont l'objectif ultime est l'abolition de la peine de mort, mais il existe également des objectifs intermédiaires. Il ne s'agit pas de préconiser le boycott de tout, mais des actions ayant un impact. Il existe déjà des liens avec le monde des affaires, car il est utile de faire des entreprises des alliés.

b- P.BANNISTER (Grande-Bretagne, Amnesty International) : réflexions sur les raisons de ne pas se lancer dans cette action de promotion de la responsabilité sociale

La Coalition mondiale devient de plus en plus un acteur pertinent dans ces campagnes, son influence augmente. Mais n'affaiblit-elle pas ses ressources chaque fois qu'elle démarre une nouvelle action ?

Deuxièmement, il s'agit d'un domaine où la Coalition risquerait d'être mal comprise. Quand on dit défendre les droits humains d'un pays, le gouvernement peut instrumentaliser le message en disant qu'Amnesty fait fuir les touristes et les investissements, et que cela coupe des emplois. Si notre

3^E FORUM MONDIAL DES DROITS DE L'HOMME

NANTES - FRANCE 30 JUIN - 3 JUILLET 2008

action est mal perçue, elle peut générer une certaine hostilité. Enfin, nous sommes un groupe dont l'objectif principal est d'abolir la peine de mort. Or, si l'on demande de ne pas investir au Japon car la peine de mort y est autorisée, on sous-entend qu'on peut aller en Colombie alors même que la situation des Droits de l'Homme y est désastreuse.

c- S. RICE (*États-Unis, Death Penalty Focus*) : *il est nécessaire au contraire d'inclure les entreprises*

Pour en finir avec la peine de mort, il faut un mélange d'acteurs. Il est un acteur que nous excluons : la communauté des affaires qui fait pourtant partie du tissu social : comment faire entrer cet acteur dans le débat ? Les sociétés prennent des décisions chaque jour : décisions de ne pas aller en Chine par exemple. Certains facteurs intéressent les grandes sociétés au moment de faire des investissements : avantages, lobbying, questions fiscales, environnement, facteurs sociaux, et la peine de mort fait partie de ces facteurs. Les 14 États américains sans la peine de mort, gagneront des emplois grâce aux investissements étrangers.

Prévisions pour le suivi

La délégation portoricaine profite de cette assemblée pour soumettre une proposition : le projet « réseau abolitionniste des caraïbes » dont les objectifs sont les suivants :

- ☞ Renforcer le mouvement abolitionniste dans une perspective Caraïbes (notamment pour aider les pays où ceux qui luttent contre la peine de mort sont menacés)
- ☞ Partager les expériences et renforcer la communication, obtenir des informations récentes sur différents pays qui maintiennent la peine de mort (le calendrier des exécutions, le nombre de condamnés, etc.)

Sur la question de la responsabilité sociale, Amnesty a déjà commencé à réfléchir à ces questions, c'est donc une source d'information à exploiter. Il y a également en Europe des sociétés qui ont des consultants les informant sur ces questions, autre source d'information.

La Coalition mondiale semble le bon endroit pour commencer à discuter avec le monde des affaires, d'ici 2010. Il faut aller négocier entreprise par entreprise. La pression économique est un outil essentiel pour atteindre l'objectif. Il est important d'entamer un processus pédagogique auprès du monde des affaires.